

4 juillet 2017

Procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2017 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Pier-Hugo Chagnon  
siège numéro 2 : M. Jean Collard  
siège numéro 3 : M. Roger Collard  
siège numéro 4 : absent  
siège numéro 5 : M. Eric Laforge  
siège numéro 6 : M. Pierre Laflamme

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André Fafard.

Était absent : M. Patrick Salvas

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

78-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

79-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 juin 2017 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 24 juin 2017

épargne courant	594 814.55
rachetable	0.00
régulière	81 480.96
avantage entreprise	14.44
<b>TOTAL :</b>	<b>676 309.95</b>

CAISSE RECETTES AU 30 juin 2017

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>155 844.50</b>
---------------------------	-------------------

4 juillet 2017

80-17

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Eric Laforge et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 99 230.37\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	81 154.43\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>18 075.94\$</u>
	99 230.37\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel et annuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

81-17

RÉSOLUTION POUR MODIFICATION À LA PROGRAMMATION DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE LA TECQ – COUCHE D'USURE ASPHALTE DANS LES RANGS D'UPTON, SAINT-AUGUSTIN ET 12<sup>IÈME</sup> RANG NORD

**Attendu que :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que :**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide

financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux révisée jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux révisée approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

82-17

RECONSTRUCTION DE LA BORDURE D'ASPHALTE FACE  
AU 331 RUE BENOIT ERNEST

Considérant que la bordure face 331 rue Benoit Ernest, la bordure d'asphalte a été endommagée avec les années ;

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décide de refaire la bordure sur une distance approximative de 11 pieds.

La préparation des travaux sera faite par les employés municipaux et l'asphalte sera fait en même temps que d'autres travaux dans la municipalité.

83-17

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
SUR LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES  
D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT  
L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION  
D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ

Un avis de motion est donné par le conseiller Pier-Hugo Chagnon afin qu'un règlement sur le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité sera adopté à une séance ultérieure.

Le projet de règlement est déposé aux élus.

*M. le maire André Fafard appose son droit de veto sur la résolution numéro 83-17.*

4 juillet 2017

84-17

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE 13<sup>ÈME</sup> TOURNOI DE GOLF INTER-PAROISSES POUR LA FABRIQUE

Le tournoi de golf inter-paroisses de Saint-Nazaire d'Acton, Saint-Théodore d'Acton, Saint-André et Acton Vale aura lieu le 26 juillet prochain, différents forfaits et publicité sont disponibles.

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton accorde une commandite de 100\$.

85-17

REPLACEMENT DES PUISARDS RUE BENOIT ERNEST

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que les puisards soient remplacés dans la rue Benoit Ernest pour une montant approximatif de 3000\$, tel que prévu au budget.

86-17

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM POUR EFFECTIFS SUPPLÉMENTAIRES DE POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la municipalité de Wickham désirant obtenir un nombre de pompiers volontaires supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de notre municipalité ne voit aucun avantage car nos pompiers volontaires sont déjà appelés en entraide par votre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton ne considère pas qu'il soit nécessaire d'apporter des changements à la façon de fonctionner actuelle ;

De plus, votre municipalité n'aura donc pas besoin de défrayer les coûts pour l'habit de combat et l'appareil respiratoire considérant que nos pompiers appelés en entraide sont déjà équipés.

4 juillet 2017

87-17

DEMANDE DE LA FABRIQUE POUR RÉPARATION DES  
ORNIÈRES DE L'ASPHALTE DANS L'ALLÉE AU  
STATIONNEMENT DE LA SACRISTIE

Lecture de la demande de la Fabrique pour le sujet en titre.

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte de réparer les ornières dans l'allée menant au stationnement de la sacristie.

Il est aussi demandé à la Fabrique d'être informé des modalités de l'entente avec le propriétaire du 330 rue Principale (ancien presbytère) pour l'entretien de ce chemin d'accès considérant qu'il est demandé à la municipalité de contribuer à cet entretien.

RAPPORTS

- CDRN par Pier-Hugo Chagnon.

VARIA

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- municipalité de Wickham au sujet de l'entretien du 12 ième rang sud ;
- FQM modification pour envois ;
- Versement final projet Pacte rural 2016 ;
- Procès-verbal de la MRC d'Acton du 10 mai ;
- Publipostage pour les activités municipales ;
- RIAM nous informant sur l'équipe verte durant l'été pour des inspections des bacs bruns ;
- Projet de loi 122 sur la gouvernance de proximité ;
- Entente avec Veolia pour récupérer les huiles usées ;
- Passage de vélo Québec dans notre municipalité ;
- Montant remis à la Croix-Rouge pour les sinistrés des inondations du printemps ;
- Inscription pour formation élections municipales 2017 à Drummondville ;
- Annulation d'inscription au congrès de l'ADMQ ;
- Conférence de presse pour présentation des bureaux nouvellement aménagés de la MRC d'Acton.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est réservée au public.

Aucune question.

4 juillet 2017

88-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 heures 40.

---

André Fafard  
Maire

---

Guylaine Bourgoin, GMA  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière